

### DEPARTEMENT DE LA REUNION

## VILLE DU PORT



Nombre de conseillers en exercice : 39 Quorum : 13 A l'ouverture de la séance Nombre de présents : 26 Nombre de représentés : 08 Mise en discussion du rapport Nombre de présents :25 Nombre de représentés : 08 Nombre de votants : 33

#### **OBJET**

Affaire n° 2021- 163

CONVENTION D'OPERATION
DE REVITALISATION DE
TERRITOIRE (ORT)
DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU
TERRITOIRE DE LA COTE
OUEST (TCO)

**NOTA**: le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite et affichée le 3 décembre 2021.
- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 2 3 DEC 20121

# EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du jeudi 9 décembre 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le jeudi neuf décembre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, Mme Annie Mourgaye et Mme Patricia Fimar.

Absents représentés: M. Bernard Robert 4ème adjoint (par M. Didier Amachalla), Mme Karine Mounien 5ème adjointe (par Mme Mémouna Patel 7ème adjointe), Mme Claudette Clain Maillot (par Mme Honorine Lavielle), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1ère adjointe), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Jasmine Béton 3ème adjointe), M. Jean-Claude Adois (par M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint), Mme Véronique Bassonville (par Mme Aurélie Testan), Mme Barbara Saminadin (par M. Henry Hippolyte).

<u>Arrivée(s) en cours de séance</u>: Mme Sophie Tsiavia à 17 h 16 (affaire n° 2021-154).

<u>Départ(s) en cours de séance</u>: Mmes Firose Gador et Patricia Fimar à 18 h 01 (affaire n° 2021-157).

<u>Absents</u>: Mme Bibi-Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Sergio Erapa, M. Bertrand Fruteau et Mme Valérie Auber.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

# CONVENTION D'OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE DE LA COTE OUEST (TCO)

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu laloi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique dite loi ELAN et notamment, son article 157 sur la création des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 24 novembre 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance le 9 décembre 2021;

### **CONSIDERANT:**

- La circulaire du 4 février 2019 relative à l'accompagnement par l'Etat des projets d'aménagement des territoires, et présentant l'ORT;
- L'avenant n° 2 à la convention-cadre Action Cœur de Ville approuvé par le Conseil Municipal du 9 novembre 2021 ;
- L'avancement de la mission confiée au Bureau d'études AID Observatoire pour la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) à l'échelle du TCO ;
- Le projet de convention ORT soumis à l'approbation de la commune de Le Port ;
- L'intérêt de la commune de Le Port à intégrer le dispositif ORT ;

# Après avoir délibéré et à l'unanimité,

### DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention ORT portée conjointement par le TCO et les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Saint-Leu et Trois Bassins pour une durée minimale de 5 ans et jointe en annexe ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer ladite convention ORT précitée et tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE-MAIRE

Olivier HOARAU